

M. SLAGHT: Oui, ils paient les impôts et donnent aux banques les bénéfices qu'assure à celle-ci un régime de monopole.

Avant de terminer, je signalerai un autre point. Mon honorable ami déclare qu'il vaut tout aussi bien laisser les choses où elles en sont et permettre aux banques de continuer dans cette voie—ce n'est pas ce que dit l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, mais nous avons cédé ce droit—parce que si nous leur enlevons ce privilège nous aurons à payer pour les services que nous rendent les banques. Ainsi, l'épicière aurait à verser tant par chèque, et ainsi de suite. C'est ce qui se pratique actuellement. Je connais un petit épicière de campagne dont le compte courant à la banque lui coûte \$10 par mois.

L'hon. M. ILSLEY: C'est mieux que \$100 par mois.

M. SLAGHT: Il n'aurait pas à payer à la banque \$100 par mois.

L'hon. M. ILSLEY: Peut-être bien, mais il paierait beaucoup plus que \$10.

M. SLAGHT: Je prétends qu'il paierait beaucoup moins que ne le dit le ministre, et voici pourquoi. Le ministre sait que les banques destinent leur service aux importantes corporations, aux vastes entreprises, qui présentent des milliers de chèques par jour. Ce genre d'affaires utilise 85 p. 100 du service des banques au Canada. L'ouvrier industriel et le cultivateur sur sa ferme ont de petits comptes d'épargne, mais c'est à peine s'ils s'approchent des banques plus de deux ou trois fois par année. S'ils payaient cinq cents chaque fois qu'ils vont y faire un dépôt ou un retrait, les frais de l'année s'établiraient individuellement à cinquante ou soixante-quinze cents. Or, cette clientèle constitue 80 p. 100 de la population du Canada; ce sont les pauvres, les contribuables. C'est un trompe-l'œil de dire que les banques existent pour la population; ce sont les grandes entreprises qu'elles servent.

L'hon. M. ILSLEY: D'après l'honorable député, ce serait simplement pomper ferme les grandes entreprises. Dans ce cas, pourquoi s'inquiète-t-il?

M. SLAGHT: Oh non, je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. ILSLEY: Tel est le sujet de la discussion.

M. SLAGHT: Pas du tout.

L'hon. M. ILSLEY: Qu'entendait donc l'honorable député en soutenant que tant que les frais de service n'atteignaient que les grandes entreprises, il ne fallait pas s'inquiéter.

M. SLAGHT: Voici ce que j'ai voulu dire. Celui qui fait un voyage à Vancouver s'attend de payer le prix du billet. Celui qui a

[M. Blackmore.]

les moyens de faire ce voyage s'attend de payer le billet de chemin de fer, le prix du pullman et tout le reste; mais combien d'ouvriers de notre province sont en mesure de faire un voyage à Vancouver? Laissons ceux qui obtiennent un service, payer la valeur de ce service, voilà mon principe, au lieu de donner aux banques, un monopole que le ministre n'a pas encore cherché à justifier ou à expliquer. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord a donné au Dominion le pouvoir de créer de la monnaie, mais nous avons abandonné ce pouvoir à une poignée de particuliers qui représentent 4 p. 100 de la population. Je ne crois pas que l'honorable député m'ait jamais entendu proposer de faire du tort au haut commerce; je ne prêche jamais une telle doctrine. Je dois lui dire qui se sert des banques, c'est tout. C'est tout ce que je veux dire, rien de plus. Je lui fais voir, cependant, qui doit en porter le fardeau. C'est le petit contribuable qui paie une taxe de vente de 8 p. 100 et qui maintenant, parce qu'il gagne un peu d'argent, doit payer l'impôt sur le revenu. Il n'utilise pas ces services, mais il en paie une bonne partie du coût. Je dis donc que ceux qui utilisent ces services devraient en payer le coût de façon raisonnable et appropriée.

L'hon. M. ILSLEY: Il y a 4 millions de comptes d'épargne dans les banques du Canada, et je ne me prêterai pas, si je puis l'éviter, à l'apurement de l'intérêt, même s'il est de 1½ p. 100 je crois, sur ces comptes d'épargne. Je n'enlèverais pas leurs intérêts à ces 4 millions de déposants, comme l'honorable député le demande ce soir.

M. SLAGHT: Non, ce n'est pas cela. Je n'abolirais pas les comptes d'épargne. Je ne le voudrais pas le moins du monde. C'est là un épouvantail qui ne fera pas fortune. Je dis que les banques...

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit de l'intérêt sur les épargnes.

M. SLAGHT: Evidemment les épargnes rapportent un intérêt. Cet intérêt est de 1½ p. 100. A quel taux les banques prêtent-elles? A 6½ et 7 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY: Elles nous prêtent à 1½ p. 100.

M. SLAGHT: Elles ne vous prêtent pas les épargnes du tout. Elles vous prêtent une entrée dans un livre. Vous obtenez du crédit, mais il ne représente pas un seul dollar d'épargnes.

L'hon. M. ILSLEY: Peu importe, l'honorable député s'échauffe à ce sujet. L'intérêt qu'elles payent est un tribut, une dépense qu'exige la poursuite de leurs affaires.